



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS**

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 07/12/20

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Pouvoirs : CAZOTTES Aurélien à PEGORAROTTO David

Absents :

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mme Marine Chambeu a été élue secrétaire de séance.

### **2020/53 Décision modificative N° 4 du budget**

Monsieur le Maire expose au conseil la décision modificative n° 4 du budget 2020.

#### ***Honoraires du cabinet Loiséle***

Une modification du budget est nécessaire pour procéder au paiement d'une note d'honoraires du cabinet Loiséle correspondant à la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de travaux « Consultation des entreprises ». Le montant des honoraires à payer s'élève à 2 316,90€.

#### ***Budget de fonctionnement .***

Du fait des nombreux remplacements de personnels à l'école, il manque 2943,16 € au chapitre 012 « Charges de personnel ». On rajoute 3 000 € sur la ligne D 6411 "Personnel Titulaire".

Il est nécessaire de faire une écriture en D 6688 "Autres charges financières" et R 1641 "Emprunt" pour régulariser des frais de dossier de 300 € de l'emprunt 9 auprès du Crédit agricole "Prêt relais FCTVA pour 165 000 €) (une écriture en dépenses de la section de fonctionnement, l'autre en recettes d'investissement).

Pour équilibrer la section de fonctionnement, on enlève 3300 € à l'article 6574 "Subventions aux associations" (article non utilisé cette année).

On provisionne l'article 7391171 (Dégrèvement Jeunes Agriculteurs) de 1094 € à partir de l'article 6574 inutilisé cette année.

Le tableau récapitulatif est présenté ci après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		3 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>3 000.00 €</b>
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		1 094.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>1 094.00 €</b>
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		69.57 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>69.57 €</b>
D 21318-201605 : Travaux Maison des Associations		2 316.90 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 316.90 €</b>
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	4 394.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>4 394.00 €</b>	
D 6688 : Autres		300.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>300.00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement		2 086.47 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>2 086.47 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros		300.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>300.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative du budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
 Transmis en Préfecture le 16/12/2020  
 Rendu exécutoire le 16/12/2020  
 Affiché le 16/12/2020

Le Maire, Laurent BRAAK

